

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 07/05/24/2024 – PV N°36

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Claude RICHARD, Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Fabrice OREGLIA

Assistent à la réunion : Eric WATTELLIER (Pdt) et Philippe REFFIER (Directeur Administratif).

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

CORRESPONDANCE

FC BANYULS SUR MER : du 06/05/24, disant que son terrain n'est pas disponible le 08/05 pour jouer le match remis D4 BANYULS SUR MER / BECE et, fixant la rencontre au samedi 11/05 à 20h00. La Commission rappelle que les clubs n'ont pas compétence pour redater de leur propre chef les rencontres, que le club adverse n'a pas donné son accord pour reporter le match et qu'aucun arrêté municipal interdisant la pratique du football le 08/05 n'a été envoyé par la Mairie de Banyuls Sur Mer.

- En conséquence, le match D4 BANYULS SUR MER / BECE reste fixé au 08/05 à 15h00 à Banyuls Sur Mer.

MATCHES REMIS

▪ Le match D1 du 04/05/24 RC PERPIGNAN MEDITERRANEE / OC PERPIGNAN 2 est reporté au mercredi 15/05/24 à 20h00 Stade de San Vicens, suite à un décès (le RC PERPIGNAN MEDITERRANEE ayant déjà un match remis au 08/05 et les 2 clubs jouant en championnat D1 le 12/05).

▪ Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville de VILLELONGUE, fermant ses installations du 07/05 au 10/05/24 inclus, le match D1 du 08/05 VILLELONGUE / ST CYPRIEN N°26377884 est remis au 19/05/24 ou avant sur accord écrit des deux clubs.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FINALE D4

- Compte tenu du classement de la Poule A, avec un match de rattrapage prévu le 08/05 BANYULS / BECE 2.
- Dans l'attente du classement final de la Poule A, le match de Finale D4 1er de la Poule B / 1er de la Poule A du 12/05/24 est remis au : 26/05/24.

CARTONS VERTS JOURNEE DES 27 ET 28/04/24

- U17 D1 du 04/05 PAC 2 / LE BOULOU N°27733644
- Carton vert au joueur CASTILLON Léo (2548419164) du FC LE BOULOU SJCP
 - MOTIF : PLAISIR
- U15 D1 du 04/05 RIVESALTES / CABESTANY N°27750695
- Carton vert au joueur MENDEZ Diego (96032067345) de CABESTANY OC
 - MOTIF : PLAISIR

DEFIS TECHNIQUES JOURNEE DES 04-05/05/24

- Match U13 Animation P/A du 04/05 BOMPAS / ASPRES N°27740644
- Score initial : 1 – 1.
 - Défi remporté par le **FC DES ASPRES** : + 1 point au classement
- Match U13 Animation P/H du 04/05 PEYRESTORTES / CLAIRA ST LAURENT 4 N°27740212
- Score : 2 – 2.
 - Même s'il est signalé sur la FMI que le défis a été gangé 2 à 1, le club nom du club vainqueur n'est pas renseigné.
- Match U13 Animation P/G du 04/05 LATOUR BAS ELNE 3 / PERPIGNAN NORD 5 N°27739574
- Score : 4 – 4.
 - Défi remporté par le **FC LATOUR BAS ELNE** : + 1 point au classement

PLAY OFF U17

- Les deux clubs qualifiés pour la phase d'accession en U18 R2 (PLAY OFF) sont, sous réserve de dossiers en cours :

- 1- OL CORBIERES SUD MINERVOIS 552807
- 2- GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS 560893



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Les dates retenues sont :

- Journée 1 : le 01.06.24
- Journée 2 : le 08.06.24
- Journée 3 : le 15.06.24

NB : pour les U15 Territoire c'est le district de l'Aude qui gère la compétitions et qui informera la LFO des 2 clubs qualifiés.

DESCENTE DE R3

CHAMPIONNAT D1 INTERSPORT

Article 7 - Le club champion accède en REGIONALE 3 . Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 2.

La descente d'un ou plusieurs clubs de REGIONALE 3 entraînera automatiquement une ou plusieurs descentes supplémentaires.

RAPPEL - Extrait de la réunion de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions du 27/02/24 ▪ La CRGC Section Séniors :

► **Remet l'équipe à la disposition du district des P-O (DÉPARTEMENTAL 2).**

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2

Article 2- Les clubs classes «premier et second» du DEPARTEMENTAL 2 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 1. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 3

Article 3 -Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

- L'USEPMM II intégrant le Championnats D2 pour la saison 2024/2025, le club classé 11^{ème} à l'issue de la saison 2023/2024 descendra en D3 (sous réserve de réengagement de l'USEPMM 2.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3

Article 6 - Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 3 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 4

Article 7 - Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

- De même, pour le Championnat D3 2024/2025 le club classé 11^{ème} à l'issue de la saison 2023/2024 descendra en D4 (sous réserve de réengagement de l'USEPMM 2 en D2.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

